



TRAVAUX EN HAUTEUR

MONTAGE / DÉMONTAGE ÉCHAFAUDAGE FIXE

CONTEXTE

En 2004, la recommandation R408 « montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les personnels qui montent et démontent les échafaudages fixes. L'article R4323-69 du code du travail stipule que les échafaudages ne peuvent être monté/démonté ou transformé que par des personnes formées.

OBJECTIF

Se situer et être acteur de la prévention des risques.

Monter et démonter un échafaudage fixe en sécurité conformément à la notice du fabricant.

CONTENU

- Les enjeux de la prévention, les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- La prévention des risques.
- Signaler les situations dangereuses.
- Communiquer - rendre compte.
- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- L'exploitation de la notice du fabricant.
- La préparation du montage.
- Le montage et le démontage en sécurité d'une structure d'échafaudage fixe de pied.

PUBLIC

Toute personne appelée à monter et démonter un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique et travaux dirigés.
- Un support de formation est remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et de réussite avec une durée de validité de 3 ans.

PRIX ET DURÉE

Formation initiale ou recyclage (14 heures) 360€ HT/pers.

NOTA

Formation intra entreprise sur demande, de 4 à 10 stagiaires par session.